ANNEXE 1 – Pertes de récolte

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année |__|__|__|__|

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (qx) (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (qx) (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface de resemis (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
								Grêle *(2)*	MRC *(2)*		
Pommier bouche (94553)											
Pommier cidre (94600)											

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

Date :

Signature de l'exploitant :

Date :

Signature et Tampon du centre comptable (ou de l'organisme acheteur)